

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS
D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**

SESSION 2025

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : DOCUMENTATION

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ◆ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ◆ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ◆ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ◆ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 24 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe au sein du service de documentation du département de Culturedép (310 000 habitants).

Dans un contexte d'évolution constante des métiers et des technologies, la Directrice de la Culture souhaite renforcer le développement de projets culturels, associant les différents professionnels de la Direction et notamment les experts de l'information-documentation.

Dans cette perspective, votre chef de service vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les synergies professionnelles pouvant exister entre les documentalistes et les autres métiers de la filière culturelle en collectivités territoriales.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Dossier - bibliothécaires, documentalistes et archivistes : où en est la convergence ? » - *archimag.com* - 29 octobre 2024 - 8 pages
- Document 2 :** « Cartographie ADBS des métiers de la fonction information » (extraits) - *ADBS* - Mars 2013 - 1 page
- Document 3 :** « Les centres et services de documentation dans leur environnement » (extraits) - Françoise Noët - *encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr* - 16 mai 2023 - 5 pages
- Document 4 :** « Information et ingénierie documentaire » - *pasdecalais.fr* - Consulté le 18 septembre 2024 - 4 pages
- Document 5 :** « Avec Interdoc, les documentalistes territoriaux veulent être proactifs » - *lagazettedescommunes.com* - Janvier 2018 - 3 pages
- Document 6 :** « La coopération territoriale des structures culturelles » (extraits) - *lelabo-ess.org* - 9 novembre 2017 - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Dossier - bibliothécaires, documentalistes et archivistes : où en est la convergence ?

Archimag.com - Le 29/10/2024 - Bruno Texier

On a beaucoup parlé et écrit autour d'un rapprochement entre les métiers de la documentation, des bibliothèques et des archives. Dynamisée par le numérique et ses outils et mise en œuvre dans certains pays, cette convergence est-elle devenue une réalité ? Les formations ont-elles évolué ? Car si ces professions "cousines" ont chacune des pratiques et des techniques qui leur sont propres, les frontières peuvent devenir poreuses dans certains services ou institutions ou dans le cadre de la gouvernance de l'information. Comment travaille un bibliothécaire en service d'archives, un archiviste dans un équipement documentaire ou un documentaliste qui pilote la digitalisation des archives ? Plusieurs « transfuges » témoignent.

En 2018, une étude de l'Institut Sapiens recensait le top 5 des métiers les plus menacés par le numérique. Par chance, aucun métier de l'information-documentation ne figurait sur le podium de l'apocalypse sociale.

Les archivistes, les bibliothécaires et les documentalistes échappent à la grande purge qui s'apprête à frapper les employés de banque, les comptables et les métiers du secrétariat.

En revanche, le numérique est incontestablement venu brouiller les frontières entre les métiers du document, alors qu'elles étaient bien plus nettes dans l'environnement analogique. La convergence des métiers de l'infodoc est-elle pour autant devenue une réalité ?

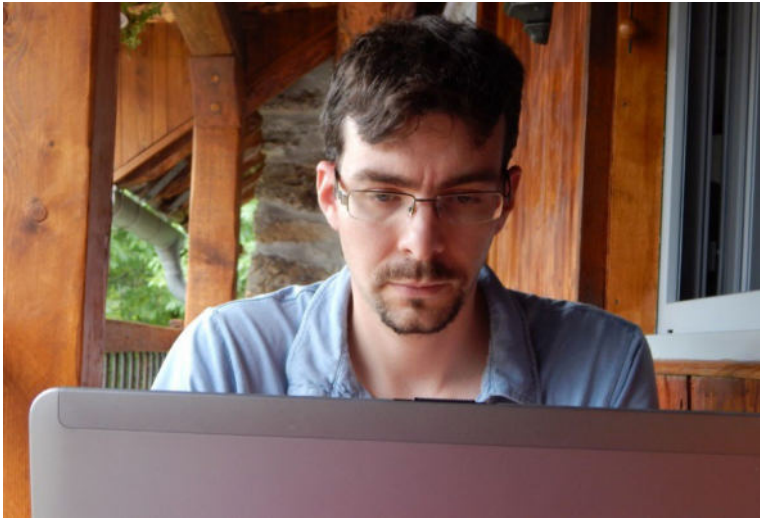
"Elle n'est ni une réalité ni une vue de l'esprit", estime Patrice Marcilloux, professeur des universités en archivistique au sein de l'Université d'Angers. "Je parlerais plutôt de mythe, voire de récit mythologique, car comme les grands mythes, ethnologiques ou littéraires, le discours sur la convergence des métiers des archives, des bibliothèques et de la documentation n'a pas pour objectif principal de traduire ni de décrire des réalités - incontestables par ailleurs -, mais de remplir des fonctions d'explication, de symbolisation et de défense identitaire pour des groupes professionnels."

Des outils à apprivoiser

Archivistes et bibliothécaires sont au moins d'accord sur un point : leurs outils informatiques (XML-EAD pour les premiers et SIGB/SIA pour les seconds) ne cessent de profiter des progrès de la puissance de calcul, en attendant les promesses de l'intelligence artificielle qui commence déjà à être intégrée dans ces logiciels.

Pour Patrice Marcilloux, "tout se passe comme si l'essentiel était à la fois d'apprivoiser à plusieurs le caractère innovant et parfois déstabilisant de ces technologies ("ça n'arrive pas que chez nous"), de montrer aux décideurs qu'on est bien conscient de leur potentiel fédérateur ("des synergies sont possibles et doivent être acceptées"), sans que les cultures et périmètres professionnels établis ne s'en trouvent pour autant réellement remis en cause ("ce ne sont que des outils")."

Défendre les fondamentaux de Paul Otlet



Pour Olivier Le Deuff, professeur des universités en Sciences de l'information et de la communication à l'Université Bordeaux Montaigne, parler de convergence des métiers n'est pas une vue de l'esprit : "cette convergence est en fait bien plus large", estime-t-il. "Elle concerne une très grande diversité de métiers dans les faits. On pourrait citer les professionnels du référencement, voire les data journalistes. Cependant, les milieux documentaires peinent à défendre pleinement leurs concepts et fondamentaux et sont dépassés par les discours de révolution technologique permanente sur le big data et l'IA."

À ses yeux, la sphère info-documentaire doit se mettre technologiquement à niveau et intégrer les changements en cours. Or, c'est désormais, selon lui, de moins en moins le cas : "alors qu'il faudrait défendre les fondamentaux de Paul Otlet (Paul Otlet (1868-1944) est un bibliographe belge, auteur d'un célèbre "Traité de documentation". Il eut également l'intuition d'internet dans un texte prophétique publié en 1934) sur le fait d'offrir une documentation de qualité à jour à l'ensemble des individus, notamment à une période où les formes de désinformation, voire de déformation des esprits, prennent le dessus, la tentation est de demeurer sur des idéaux classiques de l'objet livre, notamment imprimé, dont les principes sont plutôt ceux des syndicats des métiers de l'édition", affirme-t-il. "En fin de compte, c'est le prisme de l'évènementiel du livre et des produits dérivés des industries culturelles qui dominent."

Une perspective d'évolution technique des métiers

Depuis plusieurs années, Olivier Le Deuff dresse un constat : les professionnels ne sont plus au niveau en raison de l'évolution sans fin des outils. Ce qui ouvre aux formations (initiale et continue) de belles perspectives de développement.

Mais la route reste longue : "c'est d'autant plus difficile d'en prendre conscience que l'attrait des métiers repose aujourd'hui plutôt sur des aspects d'animation et de valorisation autour de fonds documentaires que sur les fondamentaux documentaires qui sont surtout techniques, intellectuels et pédagogiques ; des aspects qui requièrent un apprentissage long et une certaine rigueur", poursuit-il. "Si je voulais caricaturer, je dirais qu'une culture "Harry Potter" a pris le dessus sur une culture technique et scientifique. Or, il ne s'agit pas de former des magiciens, mais des professionnels possédant une diversité de savoirs."

Chronique d'une mort annoncée

Au mois de juin dernier, Olivier Le Deuff publiait sur son blog un article au goût de provocation, "Chronique d'une mort annoncée", qui commençait avec une question : "la documentation existe-t-elle encore ?". "La documentation ne disparaît jamais pour autant", reconnaît-il. "Notamment parce que nous sommes justement dans une époque d'"hyperdocumentation". Disons que le concept disparaît peu à peu des intitulés de formation, notamment en IUT, et que l'état de santé du Capes de documentation n'incite guère à l'optimisme."

À ses yeux, il faut, une fois de plus, renouer avec "l'esprit de la documentation" de Paul Otlet et de Suzanne Briet (Suzanne Briet (1894 - 1989) est une bibliothécaire française pionnière des sciences de l'information et de la communication.).



Formations en infodoc : entre convergence, polyvalence et hybridation

Les formations aux métiers de l'information et de la documentation constatent des rapprochements entre les métiers, mais soulignent les spécificités et les identités de chacun d'entre eux.

Convergence ? Polyvalence ? Hybridation ? Quel est le vocabulaire le plus adapté pour parler des formations info-documentaires ? "Force est de constater que la tendance actuelle est à la polyvalence", constate Agnès Caron, directrice de l'École de bibliothécaires documentalistes (EBD). "Les recruteurs recherchent souvent des profils "2 en 1" et l'on voit fleurir depuis deux ans des intitulés de postes tels que "archiviste-documentaliste", "veilleur - knowledge manager", "historien-documentaliste", "chargé de veille - gestionnaire de l'information", ou encore "documentaliste polyvalent". Véritable couteau suisse, le documentaliste est multifonctions". C'est d'ailleurs ce que révèle la dernière enquête métier de l'ADBS, datant de mai 2023, qui indique que les professionnels de l'information exercent huit activités en moyenne.

Une offre de formation adaptée au marché

En dépit de son nom, l'École de bibliothécaires documentalistes revendique de ne pas former uniquement des bibliothécaires et des documentalistes. L'EBD délivre depuis plusieurs années déjà des formations polyvalentes et multicompetences. "Et l'analyse du marché de l'emploi nous conforte à poursuivre dans ce sens", poursuit Agnès Caron.

Résultat : l'école propose un parcours en trois ans, de bac + 3 à bac + 5, avec des intitulés de formation très génériques afin de répondre à cette demande de polyvalence. Chaque formation comprend un ensemble de modules de compétences qui couvrent un large panel et favorisent ainsi l'employabilité des diplômés.

Piloter un référentiel de conservation

La formation de "médiateur de l'information numérique" forme ainsi à la fois aux fondamentaux des bibliothèques et à ceux de la documentation. Depuis deux ans, des cours sur les archives ont été ajoutés afin que les élèves puissent mener des missions de traitement des fonds d'archives patrimoniales et de valorisation des ressources multimédias au sein d'"espaces patrimoine" d'entreprises.

De même, dans les cursus supérieurs de "gestionnaire de l'information" et de "manager de l'information numérique", les élèves suivent des cours de records management pour construire et piloter un référentiel de conservation et/ou mettre en place un système d'archivage électronique.

Une évolution des besoins sous surveillance

Du côté des recruteurs potentiels, comment ce décloisonnement est-il perçu ? "Nous sommes en contact régulier avec les employeurs publics et privés, tous secteurs d'activité confondus, qui accueillent chaque année nos alternants et stagiaires. Cette proximité nous permet de suivre

l'évolution des besoins en compétences dans les métiers de l'information-documentation pour actualiser en permanence nos contenus de formation", précise Agnès Caron.

Pas de convergence, mais plutôt une hybridation

L'analyse est quelque peu différente à l'Enssib : "je ne parlerai pas de convergence, mais plutôt de rapprochement et d'hybridation", explique Nathalie Marcerou-Ramel, directrice de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. "Tous nos métiers manipulent les mêmes objets documentaires, notamment des fichiers numériques, qu'ils soient nativement numériques ou issus d'une numérisation".

Selon elle, les enjeux liés à la maîtrise de volumes exponentiels de données sont également partagés par les métiers, bien que ceux-ci ne portent pas le même regard sur ces données : "la BnF et les Archives nationales ont déployé un système d'archivage électronique s'appuyant sur un même modèle : OAIS (Système ouvert d'archivage d'information)", poursuit la directrice de l'Enssib. "Pour autant, leurs modèles de description de ces objets numériques ne sont pas les mêmes : Dublincore pour la BnF, Seda (Standard d'échange de données pour l'archivage) pour les Archives nationales. Chacun conserve sa propre logique de description."

Un master pluridisciplinaire

Fidèle à sa mission, l'Enssib dispense des formations initiales de bibliothécaire et de conservateur post-concours. Elle délivre un diplôme d'établissement post-licence de cadre opérationnel des bibliothèques et de la documentation et est également accréditée pour octroyer plusieurs masters, dont l'un consacré aux sciences de l'information et des bibliothèques.

Ce master comporte trois parcours de deuxième année : politique des bibliothèques et de la documentation, information scientifique et technique, archives numériques.

"Cela montre bien que la convergence n'est pas encore à l'œuvre", souligne Nathalie Marcerou-Ramel. "Le parcours "archives numériques est atypique" : il ne s'agit pas d'un master dans lequel on enseigne l'archivistique, mais il est à la croisée des chemins entre les sciences de l'information, l'archivistique et la bibliothéconomie. Ce parcours traduit peut-être une forme de rapprochement entre les métiers".

Des employeurs qui peinent à formuler leurs besoins



De l'Enssib à la phase de recrutement, que se passe-t-il ? Selon l'enquête d'insertion professionnelle réalisée auprès des diplômés de la mention "sciences de l'information et des bibliothèques" (cohorte 2020 - 2021) et après 18 mois, il apparaît que le taux global d'insertion professionnelle est de 97 %.

Élément intéressant : en tant qu'école de la haute fonction publique, l'Enssib voit tout de même 20 % de ses diplômés intégrer le secteur privé.

Pourtant, selon Nathalie Marcerou-Ramel, les employeurs ne semblent pas tous aguerris aux spécificités des métiers info-documentaires : "ils ne savent pas très bien formuler leurs besoins dans le domaine de la gestion de l'information", explique-t-elle. "Il y aurait besoin de clarifier les intitulés de postes et les référentiels de compétences et d'éviter de les faire évoluer trop souvent, car ils finissent par s'y perdre."

Avec Céline Guyon, coresponsable du master 2 mention "sciences de l'information et des bibliothèques" parcours ARN - Archives numériques, la directrice de l'Enssib a identifié une demande transversale concernant les métiers de la gouvernance des données : "nous proposerons une nouvelle formation en gouvernance responsable des données ouvertes au secteur public et au secteur privé portant sur le cycle de vie des données, l'impact de l'IA, la science ouverte...", explique-t-elle.

Affirmation d'identités professionnelles

Du côté du master "archives" de l'université d'Angers, des cours en communs sont dispensés aux étudiants : "nous proposons depuis plusieurs années une option commune aux masters "archives" et "sciences de l'information et des bibliothèques" qui rassemble, ou mélange, des étudiantes et des étudiants des deux formations autour de projets de gestion des corpus numériques", explique Patrice Marcilloux, professeur des universités en archivistique.

Plusieurs autres cours sont proposés en commun : droit de la culture, droit du numérique, management, document numérique...

"Pour les formateurs, il reste assez fascinant d'observer combien de jeunes étudiants adoptent spontanément des postures différenciées et des centres d'intérêt volontairement divergents, en cherchant d'abord à affirmer des identités professionnelles, alors qu'ils sont encore en formation", constate Patrice Marcilloux.

Ces postures apparaissent notamment lors de projets de création de bases de données recensant des fonds et des documents sur un thème imposé. Selon l'universitaire, "les futurs archivistes intègrent spontanément les questions de description à différents niveaux et de la préservation numérique à long terme, là où les bibliothécaires insistent sur l'indexation et l'ergonomie pour l'utilisateur."

Macif : la convergence des métiers pour la gouvernance de l'information

Axel Halsenbach

Responsable de la gestion d'information et des connaissances à la Macif, Amélie Douillard incarne la convergence entre les métiers de documentaliste et d'archiviste au sein d'une grande entreprise. Une approche hybride qui vise à relever les défis de la gouvernance de l'information.

Depuis son arrivée en 2008, Amélie Douillard a parcouru les différentes filiales de la Macif avant de rejoindre la maison mère en 2019, où elle est depuis la responsable du service Gestion d'information et connaissances. Sa mission ? Assurer la gouvernance de l'information pour la mutuelle d'assurance et ses entités affiliées.

Un poste qui s'appuie sur sa formation de documentaliste - Amélie Douillard est titulaire d'une licence professionnelle en gestion des ressources d'information, obtenue à l'Université de Tours en 2005 - mais qui s'étend bien au-delà des missions traditionnelles du domaine.

Lorsqu'Amélie Douillard évoque son métier, elle se décrit volontiers comme la responsable de la documentation plutôt que comme documentaliste. "Ce n'est plus mon rôle au quotidien, même si celui-ci reste lié aux missions d'une documentaliste ou d'une archiviste", explique-t-elle. "En fonction des cas, lorsqu'il faut piloter le cycle de vie d'un document, je me sers de mes expertises en records management, en gestion des connaissances ou en archivistique".

De la documentation vers une spécialisation en archives

Selon Amélie Douillard, c'est son intégration au sein de l'Espace Gérard Andreck (qui collecte, préserve et valorise les fonds documentaires de la Macif) en 2014 qui a marqué le début de la convergence de ses pratiques professionnelles. Elle y pilote alors la création du centre de

ressources et du site web de gestion des archives tout en suivant un DU en archives à l'Université de Poitiers.

"C'est lorsque j'ai dû gérer un fonds d'archives patrimoniales que j'ai ressenti le besoin de me former davantage dans ce domaine", confie-t-elle. "Mes compétences en records management ne suffisaient pas".

En 2021, elle est confrontée à un projet ambitieux : le déménagement du site d'archivage de la Macif, soit 42 kilomètres linéaires d'archives papier. "Grâce à ma nouvelle approche archivistique, nous avons pu envisager un tri dans les archives à l'aide d'un référentiel de durées de conservation", explique-t-elle.

Cette spécialisation la prépare également à relever un nouveau défi au sein de son poste actuel : la mise en place de la gouvernance de l'information pour les près de 11 000 collaborateurs de la Macif.

Missions variées et compétences croisées

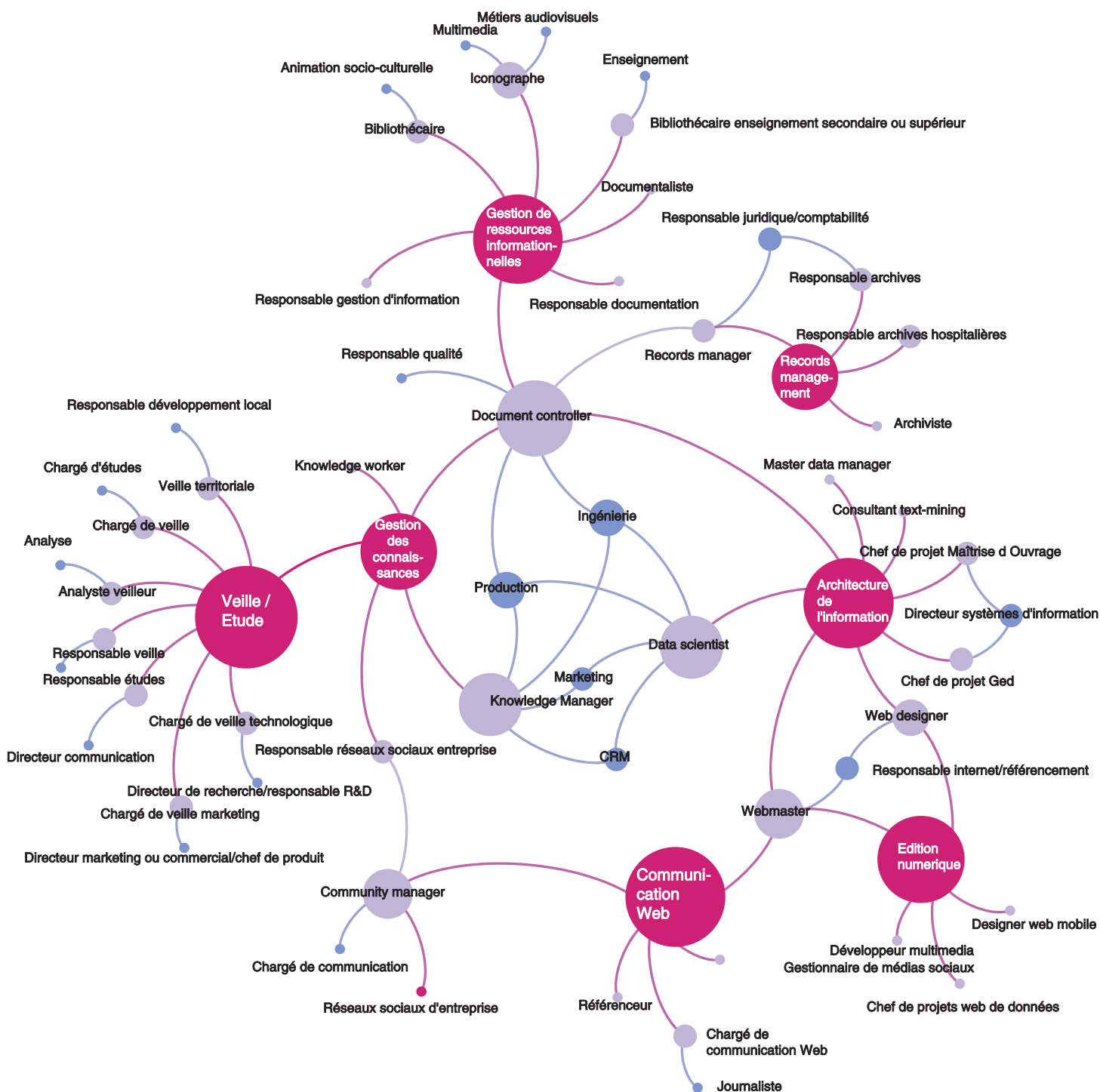
Aujourd'hui, les missions d'Amélie Douillard couvrent un large spectre, du management d'équipe au pilotage de projets stratégiques, comme le déploiement d'une base de connaissances client pour l'ensemble des collaborateurs s'occupant de la relation client. "Ce sont les personnes de mon équipe qui réalisent les missions opérationnelles, comme remplir un bordereau de versement d'archives ou indexer des documents", précise-t-elle. "Mon expérience terrain et ma formation initiale me permettent de mieux comprendre les besoins fonctionnels, que ce soit pour choisir un logiciel d'archives ou pour évaluer les impacts d'un projet sur l'activité".

Une double casquette rare

Pour Amélie Douillard, ce croisement des compétences entre gestion de l'information, archivistique et documentation est une réalité. "Mon profil peut être assez rare", souligne-t-elle. "On trouve moins d'archivistes dans le secteur privé que dans les services publics, c'est pourquoi nous devons être convergents et polyvalents pour être performants".

Cette convergence des pratiques se retrouve également lorsqu'il s'agit de choisir entre une approche archivistique ou documentaire. "Il y a un vrai besoin de partager un vocabulaire commun et de définir clairement nos objectifs pour éviter les malentendus", conclut-elle.

Cartographie ADBS des métiers de la fonction Information



Familles

Métiers

Métiers connexes

Les centres et services de documentation dans leur environnement

Modifié le 16 mai 2023 - Françoise NOET - encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr

(...)

Missions et rôles

La fonction documentaire consiste à collecter, organiser, traiter, diffuser des documents, informations et outils de recherche, en réponse à des besoins d'information d'un ou de plusieurs publics spécifiques dénommés « utilisateurs ». À la différence des bibliothèques, le rôle des centres et services de documentation n'est pas généraliste mais essentiellement dévolu à la réponse aux besoins professionnels des organisations et de leurs personnels.

Par ses activités documentaires, le documentaliste de collectivité territoriale apporte un soutien aux missions stratégiques et opérationnelles de sa collectivité, et en particulier une aide à la décision. Les usagers du centre ou du service de documentation attendent du documentaliste des compétences bien spécifiques : techniques de recherche, validation de l'information fiable et pertinente pour les besoins de la collectivité, capacité à répondre aux attentes et à être réactif.

La fonction documentaire évolue fortement sous l'effet des nouvelles technologies de l'information et de la documentation (NTIC). On parle ainsi de plus en plus d'une fonction information/documentation (ou infodoc)².

Plusieurs métiers proches gravitent autour de la gestion et de la mise en valeur de l'information. Convergence d'intérêt, de matière, de missions, de technologie, caractérisent en effet les métiers de la documentation, des bibliothèques, des archives et du web. L'ADBS (Association des Documentalistes et Bibliothécaires Spécialisés) a réalisé une cartographie des métiers qui illustre la segmentation et la spécialisation des fonctions mais aussi la forte interaction entre les différentes sphères d'activité³.

Ainsi cartographiée, la fonction documentaire doit définir et expliciter sa place spécifique au sein des métiers de l'information/documentation, et se situer précisément par rapport aux métiers de la communication et de l'informatique.

Environnement administratif

Le centre ou service de documentation territorial est une structure rattachée à la commune, au Département, à la Région, aux EPCI. Le rattachement hiérarchique est variable selon les collectivités. Dans un grand nombre de cas, il est rattaché à la Direction générale, ou à la DGA chargée des ressources, mais on peut les trouver également au sein d'une direction juridique, ressources humaines, culturelle ...

Dans de nombreuses communes, les services de documentation peuvent être couplés aux services d'archives.

Les documentalistes travaillent en général au sein d'un service centralisé où ils consacrent leurs activités à l'ensemble de la collectivité. Plus rarement les documentalistes peuvent être répartis au sein de directions spécifiques. Il leur sera

alors conseillé de travailler en synergie pour assurer une cohérence d'ensemble de la fonction documentaire au sein de la collectivité. (...)

Environnement documentaire et informationnel

Au sein d'une collectivité ou sur un territoire défini, les centres ou services de documentation gravitent au milieu d'autres structures institutionnelles parmi lesquelles ils auront à définir leur place.

Les Services d'archives

Services gestionnaires d'information locale, ils utilisent sensiblement les mêmes méthodes et outils de traitement de l'information que le milieu de la documentation, mais dans une optique de conservation et de valorisation du patrimoine. Leurs missions sont garanties par les textes réglementaires et ils participent du mouvement de modernisation de l'administration.

Les services d'archives s'orientent vers les fonctions de « Records Management », que l'on peut traduire par « gestion des documents d'activité », fonction dans laquelle des compétences croisées avec celles des documentalistes dialoguent. Chacun des deux métiers peut dans cet objectif travailler sur des normes d'organisation des documents produits au sein de l'institution.

Les Centres de ressources

L'appellation de « centre de ressources » bénéficie d'une terminologie plus « moderne » que celle de « centre de documentation » et marque davantage la proximité revendiquée avec le public dans une relation de partenariat. Sous cette appellation, on peut rencontrer des structures destinées à soutenir l'action des acteurs de terrain. Leurs activités étroitement coordonnées, intègrent la mise en réseau de professionnels (scientifiques, Etat, collectivités, entreprises, associations ...), la formation et qualification des acteurs, et la mise à disposition d'information et de ressources documentaires, y compris pour le grand public.

La démarche du centre de ressources se décline de différentes façons qui se conjuguent et se complètent : échanges d'expériences et de réflexion, groupes de travail avec un objectif de production et/ou de confrontation, mise à contribution des chercheurs et experts, publications, documentation...

Les bibliothèques patrimoniales

Partie prenante de la connaissance et de la compréhension des territoires, les bibliothèques patrimoniales disposent de fonds locaux et régionaux anciens ou rares. Ce sont des sources majeures pour l'histoire politique, scientifique, littéraire, artistique ou technique d'un territoire. Ce sont également les meilleures traces de la diffusion des idées et des courants culturels.

Les bibliothèques patrimoniales ont vocation à mettre en lumière pour le grand public aussi bien que pour les professionnels des documents remarquables car peu connus et rarement consultés, mais rendus accessibles par le numérique et les catalogues en ligne.

Les cellules de veille

Plusieurs nécessités impliquent la mise en place de cellules de veille dans les institutions. Il peut s'agir de veille stratégique, scientifique et technique ou prospective. Les cellules de veille identifient les sources et développent un système d'information adapté aux besoins d'anticipation pour une bonne prise de décision. Une cellule de veille est pluridisciplinaire, faisant collaborer experts métiers et professionnels de l'information.

Les Learning-centers

Le concept de Learning-center vient d'Outre-Atlantique et s'est développé en Europe ensuite. Il s'agit de centres qui associent un ensemble de services pédagogiques et technologiques, avec un accent mis sur l'assistance à l'utilisateur. D'abord lié à l'enseignement supérieur, le modèle concerne aussi les bibliothèques publiques.

L'intérêt du modèle de Learning center réside principalement dans une vision plus globale et plus intégrée de l'acquisition et de la diffusion des connaissances (enseignement, documentation, recherche) face au modèle traditionnel séparant d'une part approche pédagogique, d'autre part fourniture d'informations et de documents pour la bibliothèque universitaire. (...)

Partenariats, réseaux, associations professionnelles

Un réseau documentaire est un ensemble d'entités qui s'associent selon des critères variés (proximité géographique, thèmes d'intérêt, fonctions assurées, etc.) pour collaborer à des objectifs communs, comme un catalogue collectif, une banque de données établie par plusieurs producteurs, un dispositif de prêt entre bibliothèques, un réseau de lecture publique, un catalogue d'adresses électroniques sur le réseau Internet, etc. (définition de l'ADBS).

Les documentalistes territoriaux pratiquent fréquemment le travail en réseau au plan local. C'est un enrichissement mutuel en termes de procédures, outils, développement des connaissances, formation ...

De même, au sein de sa collectivité, le documentaliste a une vision et une connaissance transversale des besoins, des caractéristiques, des sources d'information sur lesquels il travaille au service de ses publics. Cette transversalité explique l'importance du réseau de relations, tant en interne qu'en externe, auquel un documentaliste doit s'intéresser pour construire et mettre en œuvre sa politique documentaire. (...)

Réseaux information / documentation territoriaux

Ce type de réseau se donne pour objectif de mettre en relation et de valoriser l'ensemble (ou une partie) des centres et structures documentaires présents sur un territoire donné et œuvrant sur des domaines divers.

- REDOCEA : un réseau documentaire territorial

Le Réseau Documentaire d'Evry Centre Essonne et Associés est pluridisciplinaire. Son originalité est de regrouper sous forme associative de nombreux professionnels et lieux-ressources, centres de documentation, d'archives, bibliothèques, généralistes ou spécialisés, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les participants sont signataires d'une Charte du réseau, pour une offre documentaire pluridisciplinaire et dans des domaines très divers. Le REDOCEA parvient ainsi à faire connaître et mettre en valeur la diversité, la complémentarité et la disponibilité de l'offre documentaire, à favoriser la coopération et la mutualisation de moyens. (...)

Associations professionnelles

- Association Interdoc

L'association INTERDOC rassemble près de 200 services de documentation adhérents, appartenant à des Conseils régionaux, départementaux, Intercommunalités, Mairies, Etablissements Publics locaux et autres organismes. Elle vise à favoriser au sein des collectivités locales les échanges sur les questions professionnelles concrètes, à mettre en place des outils documentaires partageables, à promouvoir le métier et à apporter assistance et conseils aux adhérents.

Des groupes de travail thématiques réunissent régulièrement les adhérents. Ils produisent des instruments de travail tels que plan de classement, thésaurus, catalogage partagé, répertoires de sources, cahier des charges type ...

- Association des Documentalistes et Bibliothécaires Spécialisés (ADBS) <http://www.adbs.fr/> : l'objet de l'Association est de contribuer à la promotion de la documentation et de favoriser l'exercice de la profession de documentaliste ou de bibliothécaire ayant une activité documentaire, notamment par les moyens suivants :
 - développement des relations à l'intérieur de la profession par le biais de groupes régionaux et sectoriels, de réunions, visites, conférences, publications
 - défense des intérêts des professionnels de la documentation, en liaison avec les organismes intéressés, syndicaux ou patronaux, et avec les pouvoirs publics
 - perfectionnement de la formation professionnelle
 - études et recherches dans le domaine des sciences et techniques de l'information
- Inter association Archives Bibliothèques Documentation (IABD) : l'IABD est un regroupement de 16 associations professionnelles qui se donne pour objectif de :
 - Favoriser l'accès du plus grand nombre à l'information et à la culture ;
 - Promouvoir et faire connaître les missions, activités et services des organismes œuvrant pour la collecte, la conservation, la mise en valeur et la diffusion des œuvres de l'esprit et de l'information, quels qu'en soient les supports ;
 - Etre force de proposition lors de la définition des politiques publiques dans le cadre des traités internationaux, des législations européenne et française ;
 - Exercer une veille sur toute question les concernant,
 - Représenter les associations qui la constituent auprès de tous partenaires et interlocuteurs,

- Communiquer par tous moyens auprès du grand public et de publics et interlocuteurs ciblés.
- Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA) : l'IFLA regroupe 1500 membres répartis dans 150 pays. Elle représente au niveau international les intérêts des bibliothèques et services d'information, et de leurs usagers. C'est une organisation non gouvernementale qui a pour fonction de promouvoir les bibliothèques au niveau international, et d'élaborer des normes de haut niveau pour les services des bibliothèques. L'activité de l'IFLA est organisée autour des valeurs fondamentales que sont la liberté d'accès à l'information et la nécessité d'un accès universel et équitable à l'information.

1. ^ Forest Woody Horton, Jr. 2008. Introduction à la maîtrise de l'information, UNESCO
2. ^ Consulter la fiche Documentaliste (04/D/30) du répertoire des métiers du CNFPT
3. ^ <http://www.adbs.fr/carte-metiers-adbs-2013-132079.htm>
4. ^ <http://www.documentation-sociale.org>
5. ^ <http://www.bdsp.ehesp.fr/>
6. ^ Consulter à ce sujet l'article de Véronique Mesguish « Une nouvelles fonction information émerge ». In Archimag, guide pratique n° 48, août 2013
7. ^ Sutter, E. 2010. Qualité et information-documentation
8. ^ Accart, JP. Newsletter Archimag, 8 avril 2015



Documentation

Information et Ingénierie Documentaire

Le Centre d'Information et d'Ingénierie Documentaire, implanté à Arras, au rez-de-chaussée de l'Hôtel des services départementaux, est un espace public, c'est à-dire ouvert à tous : administrés, collégiens, élus, partenaires du Conseil départemental, fonctionnaires.

Missions principales :

- faciliter l'accès à l'information et aux documents pour tous : information institutionnelle, civique, européenne, professionnelle, touristique, culturelle, etc.
- prestataire de service tant en interne qu'en externe (aide à la décision, qualité de service public, etc.)
- accompagner le public externe face aux enjeux du numérique (Inclusion numérique)
- mener des actions d'information et de médiation vis à vis des collégiens et des administrés
- valoriser la politique et les actions du Conseil départemental (relais, cellule d'appui, assistance, conseil, formation, orientation, etc.)
- capitaliser, mutualiser le savoir et savoir-faire de l'institution

Son action d'information couvre l'ensemble du territoire départemental à travers un maillage territorialisé.

À votre disposition :

- une équipe de professionnels en sciences de l'information et de la documentation
- un fonds spécialisé et pédagogiques multi-support
- un espace documentaire comprenant une bibliothèque, une salle de lecture
- un cyberspace : postes de libre consultation de l'Internet (accompagnement / médiation)
- des prestations documentaires : aide à la recherche, recherches bibliographiques, dossiers documentaires, veilles électroniques, etc.
- de nombreuses expositions et outils pédagogiques

Contact

Information et Ingénierie Documentaire
Hôtel des Services
Bâtiment F
Rue de la Paix
62000 ARRAS Cedex 9

Horaires d'ouverture au public de la salle de lecture et du cyberspace :

- Du lundi au vendredi – 10h-12h et 14h 16h sur rendez-vous

Le catalogue des expositions en prêt

Les expositions et les affiches proposées dans ce catalogue sont à votre disposition sur simple demande. Elles vous sont prêtées **gratuitement** pour une durée maximale d'un mois.

Elles sont destinées à faire mieux connaître les thématiques liées aux politiques départementales telles que le développement durable, la santé, la citoyenneté, l'Europe, les droits de l'enfant, etc.

Ces outils pédagogiques s'adressent à l'ensemble des citoyens du département du Pas-de-Calais : élus, agents du département, collectivités, missions locales, collèges, écoles, associations...

Contact prêt d'exposition

Information et Ingénierie Documentaire
Hôtel des Services
Bâtiment F
Rue de la Paix
62000 ARRAS Cedex 9

Aide personnalisée aux démarches administratives

Le Conseil départemental vous accompagne au travers d'ateliers numériques animés par un médiateur.

Sur rendez-vous, vous pouvez vous rendre à Arras pour bénéficier d'une aide personnalisée afin de réaliser vos démarches administratives en ligne :

- pièces d'identité
- création de boîte mail
- permis de conduire
- démarches administratives
- recherches internet
- etc.

Lieu et contact pour un accompagnement

Conseil départemental du Pas-de-Calais
Hôtel des Services
Cyberespace du Centre d'Information et d'Ingénierie Documentaire

Le centre d'information et d'ingénierie documentaire (Diid) du **Conseil départemental du Pas-de-Calais** met à la disposition des partenaires, établissements scolaires, associations, mairies, ..., des expositions sur les thématiques phares des politiques départementales.

Le prêt de ces expositions est gratuit, sous forme de convention de prêt, pour une durée maximale d'un mois.

Pour réserver une exposition :
adresser un courriel à :
documentation@pasdecalais.fr

Catalogue en ligne :



CITOYENNETÉ - CIVISME

‘Histoire et actualité de la laïcité’

L'exposition "Histoire et actualité de la laïcité" s'inscrit dans le cadre de la célébration de l'anniversaire de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État tout en intégrant l'actualité qui a ramené le thème de la laïcité dans le débat public.

La première partie historique rappelle, en partant de la loi de 1905, les grandes étapes du combat laïc qui a longtemps opposé deux France et deux écoles.

La seconde, plus actuelle, met en lumière les grands principes de la laïcité en France et les débats qu'elle soulève au sein de la société contemporaine.

- ⇒ Editeur : "Vivre en Europe", Ligue de l'Enseignement et Solidarité laïque.
- ⇒ Public : Collège / Lycée
- ⇒ 21 panneaux
- ⇒ Dimension : 70 x 100 cm



Avec Interdoc, les documentalistes territoriaux veulent être proactifs

Publié le 15/01/2018 • Par [Hélène Girard](#) • lagazettedescommunes.com



Les documentalistes des collectivités territoriales traversent une période de turbulences dues aux mutations numériques et aux restrictions budgétaires. Un contexte qui a nécessité une réorganisation de leur association, Interdoc, pour mieux faire connaître leurs compétences.

Présidée depuis le début de l'année 2017 par Geneviève Vazette, documentaliste de la Métropole de Lyon, et dotée d'un nouveau [conseil d'administration](#), l'association des professionnels de l'info-doc, [Interdoc](#), s'est donné le temps de peaufiner son organisation.

Les documentalistes dans les turbulences

Un an plus tard, l'association se sent opérationnelle pour entamer une nouvelle phase, centrée sur le positionnement du métier dans l'univers numérique et défendre sa place dans les collectivités.

Interdoc s'est fixé quatre axes de travail pour les mois à venir :

- refonte du site web ;
- renforcement de l'association du point de vue du bénéfice qu'y trouvent les adhérents, en développant les échanges entre professionnels ;
- défense du métier.

« Nous traversons une période compliquée, marquée par des turbulences, explique Emmanuel Duchène, vice-président d'Interdoc chargé de la communication et documentaliste au conseil départemental du Morbihan. Sous l'effet des difficultés budgétaires des collectivités, plusieurs de nos collègues ont vécu des réductions d'effectifs, voire des fermetures de service. Il existe aussi des cas de dilution de la fonction documentation dans d'autres services. Nous faisons donc face à une période de remise en cause des services support, dont fait partie notre métier. »

Pour le documentaliste morbihannais, Interdoc doit donc « être garante du métier dans les collectivités, en montrant ses spécificités et sa pertinence ».

Reclassements au service documentation

Pour suivre l'évolution de la situation, Interdoc compte se doter d'un observatoire : « nous pourrons ainsi quantifier les suppressions de postes, les reconfigurations et fermetures de services, et repérer les tendances », prévoit le vice-président de l'association.

Autres problématiques : le vieillissement de la profession. « Dans nombre de collectivités, on assiste à des reclassements d'agents au service documentation. Parfois ces derniers représentent plus de la moitié de l'effectif. Cela pose d'abord un problème de formation, qui s'effectue sur le tas. Les personnes concernées ne sont pas immédiatement opérationnelles et leur formation demande beaucoup d'énergie à ceux qui s'en chargent. Le deuxième problème tient au fait que ces reclassements freinent le recrutement de jeunes issus des formations en info-doc. »

De plus, comme l'ensemble des documentalistes, les territoriaux vivent plusieurs mutations :

- le développement des ressources documentaires numériques ;
- l'évolution des relations avec les utilisateurs des services de documentation ;
- les nouvelles relations avec les éditeurs (notamment numériques).

Autant de sujets sur lesquels Interdoc compte développer des journées d'études.



CC0 via Pixabay

Marketing des services de documentation

Concernant le numérique, la problématique tourne principalement autour des nouvelles compétences à acquérir, l'analyse des enjeux de l'open data, la place des réseaux sociaux dans la pratique professionnelle.

Pour ce qui est des relations avec ceux que les documentalistes territoriaux appellent les « usagers » (agents utilisateurs du service documentation), certains n'hésitent pas à avancer le mot de « marketing ». « Il s'agit d'adapter nos contenus et leur diffusion aux besoins des agents », décrypte Emmanuel Duchène.

Les documentalistes et l'interprofession

Il n'est pas rare de voir une petite collectivité demander à son archiviste d'assurer la documentation de la commune. Ou au documentaliste de gérer les archives. « En soi, cela ne constitue pas vraiment un problème, estime Emmanuel Duchène. Il s'agit de métiers cousins au cœur de la chaîne d'information. Toute la question est de trouver la bonne cohérence entre les deux fonctions. »

Officiellement constituée en fédération en 2010 (après quelque cinq années d'existence sous forme de groupement informel), l'[Interassociation Archives-Bibliothèques-Documentation](#) (IABD) confirme de fait ce cousinage. Cette structure a vocation à porter les problématiques communes aux trois professions (numérique, droit d'auteur, accessibilité et partage des ressources...). Elle mène actuellement une réflexion en vue de la rédaction d'un manifeste interprofessionnel.

La coopération territoriale des structures culturelles

Extraits - lelabo-ess.org - 9 novembre 2017

(...)

Coopération plutôt que concurrence : la culture, un secteur où la collaboration des acteurs est une richesse

La synergie entre acteurs peut s'appuyer sur une complémentarité d'activités : ainsi, par exemple, le Village documentaire de Lussas intègre-t-il des structures de la filière documentaire, depuis la réalisation jusqu'à la diffusion, en passant par la production et la distribution.

Le secteur culturel est plus vigoureux lorsque les acteurs se regroupent. Avant même de parler de rassemblements et de rapprochements volontaires et stratégiques, la densité des structures culturelles dans un territoire est un facteur de survie et de développement essentiel (...)

Coopérer : qu'est-ce que cela veut dire ?

La coopération peut se comprendre selon deux modalités, d'une manière générale et en particulier dans le secteur culturel : la mutualisation et la co-construction.

Dans son rapport au Ministère de la Culture, Marie Deniau distingue clairement les deux démarches. La mutualisation est la mise en commun d'outils (locaux, moyens matériels, etc.) ou de méthodes (compétences professionnelles, etc.) entre plusieurs structures. La coopération sur un projet est le travail commun de plusieurs structures, qui n'auraient pas mené le projet seules, notamment du fait de sa taille importante et des ressources humaines et financières nécessaires. (...)

La création d'un projet nouveau et commun peut être un développement des rapports de mutualisation (la fréquentation entraînant la confiance et la volonté de construire ensemble) ou un premier pas vers une mutualisation : faire en commun crée les conditions pour mettre en commun.

Comment coopérer et pour quels résultats ?

Comment apprécier la plus-value de la coopération des acteurs culturels ? Marie Deniau appelle « surplus coopératif » cette « différence entre ce qui serait fait isolément et ce qui devient possible pour les parties concernées grâce à la mutualisation ou la coopération [« Etude exploratoire des nouvelles pratiques de mutualisation ou de coopération inter-organisationnelles dans le secteur culturel », Marie Deniau, 2014, p. 43] » : il s'agit de développement de nouvelles activités ou d'amélioration de services, de création de projets plus importants, voire audacieux, de rencontres nouvelles et création de dynamiques, d'accès à des opportunités (...), d'acquisition de compétences. Le surplus coopératif est toutefois très complexe à chiffrer, notamment en ce qui concerne les économies d'échelles.